



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

MAY 2 1983

A/38/168
S/15736
27 avril 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

~~UN/SA COLLECTION~~

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-huitième session

Points 23, 29, 34, 37, 38, 78

et 98 de la liste préliminaire*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES

CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA

SECURITE INTERNATIONALES

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE

ET DE LA COOPERATION EN ASIE

DU SUD-EST

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR

LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

POUR LE DEVELOPPEMENT

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE

INTERNATIONALE

HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR

LES REFUGIES

CONSEIL DE SECURITE

Trente-huitième année

Lettre datée du 21 avril 1983, adressée au Secrétaire général
par les représentants permanents de la République fédérale
d'Allemagne et de la Thaïlande auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint le texte de la déclaration commune de la quatrième réunion des ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et de la communauté européenne qui s'est tenue à Bangkok les 24 et 25 mars 1983.

* A/38/50.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration commune comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 29, 34, 37, 38, 78 et 98 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la
République fédérale d'Allemagne,

(Signé) Guenther van WELL

Le Représentant permanent de
la Thaïlande,

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI

ANNEXE

DECLARATION COMMUNE DE LA QUATRIEME REUNION MINISTERIELLE

ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST - COMMUNAUTE
EUROPEENNE, BANGKOK, le 25 mars 1983

1. La quatrième réunion des ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et de la Communauté européenne s'est tenue à Bangkok les 24 et 25 mars 1983.
2. S. Exc. le général d'armée aérienne Siddhi Savetsila, ministre thaïlandais des affaires étrangères, président du Comité permanent de l'ANASE, a fait office de porte-parole de l'Association.
3. S. Exc. M. Hans-Dietrich Genscher, ministre des affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, président du Conseil des ministres de la Communauté européenne et S. Exc. M. Wilhelm Haferkamp, vice-président de la Commission des communautés européennes ont fait office de porte-parole de la Communauté européenne et de ses Etats membres.
4. L'échange de vues a été constructif, a porté sur une vaste gamme de problèmes politiques et économiques régionaux et internationaux actuels et s'est déroulé dans le climat excellent qui caractérise traditionnellement ces réunions. Les discussions ont également fait ressortir la préoccupation commune ressentie à propos de ces questions de caractère régional et mondial et de la nécessité de les résoudre d'urgence.
5. Les ministres ont réaffirmé leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies et ont pris acte avec satisfaction de la coopération amicale entre leurs pays au sein des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Ils ont également noté avec une profonde préoccupation le fait que dans de nombreuses parties du monde, on continuait à recourir à la force en violation de la Charte et des résolutions des Nations Unies qui exigent le respect des principes de l'égalité souveraine des Etats et de l'autodétermination des peuples, interdisent toute ingérence et toute intervention dans les affaires des Etats ainsi que tout recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale d'un Etat quelconque. Les ministres se sont engagés à continuer d'appuyer l'organisation universelle qu'est l'ONU et à rester en rapports étroits afin de résoudre les questions intéressant à la fois les Etats membres de la Communauté et de l'Association. Les ministres ont procédé à des échanges de vues sur les problèmes internationaux actuels et ont invité toutes les nations à coopérer conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, en vue de trouver des solutions justes et durables aux problèmes en suspens qui affectent très gravement la paix mondiale. Ils ont aussi discuté de la récente Réunion au sommet des pays non alignés et ont reconnu que les principes du non-alignement contribuaient sensiblement à la stabilité internationale.
6. Les ministres se sont intéressés tout spécialement aux zones d'instabilité en Asie. Ils ont en particulier exprimé leur préoccupation à propos des interventions armées de puissances étrangères dans deux pays indépendants et non alignés d'Asie,

le Kampuchea et l'Afghanistan. Ils ont déploré la présence persistante des forces armées vietnamiennes au Kampuchea et des forces armées soviétiques en Afghanistan et le refus constant du Viet Nam et de l'Union soviétique de tenir compte des appels que leur lançait la communauté internationale pour qu'ils retirent leurs troupes. Dans les deux cas, il s'agit d'une violation du droit international et d'une menace permanente pour la paix et la sécurité internationales ainsi que pour la stabilité de la région. Des souffrances considérables ont en outre été infligées aux peuples d'Afghanistan et du Kampuchea et l'afflux de réfugiés a imposé un lourd fardeau aux pays voisins.

7. Les ministres ont déploré l'occupation militaire illégale du Kampuchea par les forces vietnamiennes et la poursuite du conflit dans ce pays qui a encore accru la rivalité entre les principales puissances de la région. Les ministres ont appuyé à nouveau les résolutions 34/22, 35/6, 36/5 et 37/6 - adoptées à des majorités impressionnantes et de plus en plus fortes à l'Assemblée générale des Nations Unies - demandant le retrait de toutes les forces étrangères du Kampuchea, la restauration et la préservation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays et le respect du droit du peuple kampuchéen à décider de son propre sort en l'absence d'ingérence ou de contrainte extérieures.

8. Les ministres ont déclaré qu'ils continuaient d'appuyer sans réserve les principes et les termes de la Déclaration adoptée à la Conférence internationale sur le Kampuchea demandant notamment que toutes les forces vietnamiennes se retirent du Kampuchea, que le peuple kampuchéen puisse exercer son droit à décider de son propre sort par la voie d'élections générales tenues sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies, que le Kampuchea demeure un pays indépendant, neutre et non aligné ne constituant de menace pour aucun des Etats voisins et que tous les Etats s'engagent à ne pas s'ingérer et à ne pas intervenir dans les affaires intérieures du Kampuchea, ces conditions représentant la base de tout règlement politique juste et durable du problème kampuchéen. A cette fin, ils ont réaffirmé leur position selon laquelle il ne fallait accorder au Viet Nam aucune assistance de nature à appuyer et à consolider son occupation du Kampuchea.

9. Les ministres ont noté que la formation de la Coalition du Kampuchea démocratique présidée par Samdech Norodom Sihanouk constituait un pas important dans la recherche d'un règlement politique d'ensemble. A cet égard, les ministres ont été impressionnés par la majorité écrasante avec laquelle la communauté internationale avait donné son aval à la Coalition du Kampuchea démocratique à la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

10. Les ministres ont félicité le Comité spécial de la Conférence internationale sur le Kampuchea de ses efforts en vue d'aboutir à une solution pacifique et ont invité le Viet Nam et les autres Etats concernés à contribuer aux efforts déjà déployés. Les ministres ont reconnu que le souci légitime de sécurité de tous les Etats de la région devait être pris en considération.

11. Les ministres de la Communauté européenne ont exprimé leur satisfaction à l'Association pour les efforts qu'elle déployait dans la recherche d'un règlement politique d'ensemble du problème kampuchéen. Ils ont reconnu que les Etats membres de l'ANASE étaient animés du désir de créer des conditions propices à l'établissement d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est.

12. Les deux parties ont exprimé leur profonde préoccupation devant la gravité du problème des réfugiés dans la région. Bien qu'un certain nombre de cas aient été réglés, principalement par le biais de la réinstallation, le chiffre des réfugiés dans les pays de premier asile membres de l'ANASE est toujours considérable, en particulier en Thaïlande où les centres de transit abritent plus de 160 000 Vietnamiens, Lao et Kampuchéens réfugiés et déplacés et le long de la frontière thaïlando-kampuchéenne où l'on compte près de 300 000 Kampuchéens. Les ministres ont souligné qu'il était indispensable que la communauté internationale partage la responsabilité de trouver des solutions acceptables et durables au problème des réfugiés et des personnes déplacées en Asie du Sud-Est en offrant à ces populations frappées par le malheur de plus larges possibilités de réinstallation dans des pays tiers. Ils ont également demandé aux pays d'origine de coopérer avec le HCR à l'exécution rapide du programme de rapatriement volontaire.

13. Les ministres ont déploré les attaques militaires menées récemment par des éléments blindés et des forces d'artillerie vietnamiens dans le secteur de Nong Chan contre des camps, des écoles et des hôpitaux installés à l'intention des civils kampuchéens par des organismes de secours internationaux à la frontière thaïlando-kampuchéenne. Ces attaques constituaient des violations des principes humanitaires fondamentaux et de la Charte des Nations Unies.

14. Les ministres de la Communauté européenne ont félicité les pays membres de l'ANASE qui continuent à faire face à un afflux sérieux de réfugiés des efforts qu'ils déploient pour soulager les souffrances de ces personnes en leur offrant au nom de principes humanitaires un lieu de premier asile et leur assistance. Ils ont également noté que les pays de l'ANASE estimaient que la prolongation du premier asile dépendait des engagements pris en vue d'une réinstallation des réfugiés dans des pays tiers et en vue d'éviter qu'il ne subsiste des problèmes à ce sujet.

15. Les ministres des pays de l'Association ont exprimé leurs remerciements et leur gratitude sincères aux pays de la Communauté européenne pour leur assistance bilatérale précieuse ainsi que pour le concours qu'ils apportent aux programmes humanitaires des Nations Unies pour les réfugiés indochinois dans les pays membres de l'ANASE.

16. Les ministres ont rendu hommage au PAM, au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, au HCR, au CIRC et à d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour la contribution indispensable qu'ils apportent à l'amélioration de la situation des réfugiés dans la région. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de continuer à appuyer les programmes humanitaires des Nations Unies le long de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea et dans les camps de transit, ainsi que les activités de secours et de relèvement du Gouvernement thaïlandais en faveur des habitants des villages thaïlandais touchés.

17. Les ministres, constatant avec une vive inquiétude que l'occupation de l'Afghanistan par les troupes soviétiques était entrée dans sa quatrième année et, de même que l'occupation illégale du Kampuchea, était un autre exemple de

l'asservissement par la force de petits Etats indépendants par des puissances étrangères en violation manifeste du droit international, ont demandé à tous les Etats de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'indépendance politique et le statut de pays non alignés de l'Afghanistan. Le flux continu de réfugiés quittant l'Afghanistan en raison des opérations militaires soviétiques les préoccupait tout particulièrement. Ils ont énergiquement demandé que soient créées des conditions permettant aux réfugiés afghans de regagner volontairement leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur. Ils ont également noté que l'Union soviétique avait ignoré tous les appels lancés par l'Organisation des Nations Unies, la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés en vue du retrait des troupes étrangères d'Afghanistan et d'une solution politique qui permette au peuple afghan de déterminer librement la forme de gouvernement qu'il entend se donner.

18. Ils se sont accordés à penser que la situation en Afghanistan restait une source importante de tensions internationales et continuait à compromettre sérieusement la stabilité de la région et de l'ensemble du monde. Les ministres de la Communauté européenne ont évoqué la proposition présentée par les Dix le 30 juin 1981 et réaffirmé le 4 décembre 1982, par laquelle ils demandaient un règlement politique général. Les ministres des pays de l'ANASE se sont associés à cette déclaration.

19. Les ministres se sont félicités des efforts entrepris par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue de parvenir à une solution politique fondée sur les principes contenus dans les résolutions de l'Organisation, et prévoyant notamment le retrait total des troupes étrangères.

20. Les ministres ont discuté de la situation dangereuse qui régnait au Moyen-Orient. Les ministres de la Communauté européenne ont informé leurs collègues de la Déclaration adoptée par le Conseil de l'Europe le 22 mars 1983. Les ministres des pays de l'ANASE ont porté à la connaissance de la réunion les décisions adoptées par la Réunion au sommet des pays non alignés, tenue à New Delhi.

21. Les ministres ont fait ressortir l'urgence d'un règlement pacifique au Moyen-Orient et demandé à toutes les parties au différend de saisir la possibilité qui leur était offerte de progresser sur la voie de l'instauration d'une paix générale, juste et durable.

22. Ils se sont réjouis de constater que, à la suite de la visite en novembre 1982 au Parlement européen d'une délégation de l'Organisation interparlementaire des pays de l'ANASE, les efforts se poursuivaient pour l'établissement de contacts entre les parlementaires des deux régions.

23. Les ministres ont reconnu qu'il importait d'établir des liens culturels entre les peuples des deux régions et se sont accordés sur la nécessité d'encourager et de resserrer ces liens entre les pays de l'Association et ceux de la Communauté européenne.

24. Dans le cadre d'un échange de vues général sur la situation économique et financière dans le monde, les deux parties se sont accordées à penser que les difficultés actuelles prouvaient clairement une fois de plus l'interdépendance qui

unissait tous les membres de la communauté internationale. Les ministres se sont déclarés une nouvelle fois convaincus que cette interdépendance croissante demandait que les questions économiques internationales soient abordées dans une optique globale et intégrée. Les deux parties ont reconnu la nécessité d'oeuvrer de concert et de chercher des solutions avantageuses pour tous les intéressés et qui tiennent réellement compte de leurs intérêts communs et de leurs responsabilités. Les ministres ont convenu que le redressement de l'économie mondiale ne pouvait s'opérer que dans le cadre d'une coopération internationale intensifiée. En conséquence, ils se sont engagés, en vue de résoudre les questions en suspens, à tenir des consultations et à coopérer étroitement à l'occasion de réunions du GATT, de la CNUCED, d'institutions financières internationales et d'autres instances internationales où sont abordées les questions du redressement de l'économie mondiale et de la promotion de la croissance et du développement. Les ministres ont également reconnu la valeur d'une coopération régionale qui permettrait à leurs pays de surmonter efficacement un nombre croissant de problèmes communs.

25. L'ANASE et la Communauté ont réitéré et souligné la nécessité de défendre la liberté des échanges et de promouvoir la reprise et l'expansion de l'économie mondiale, au moyen en particulier d'un accroissement des échanges bilatéraux, régionaux et internationaux. Elles s'emploieraient à ce que le GATT soit utilisé en permanence comme instance de négociations et de consultations, où un équilibre approprié des droits et obligations puisse être assuré à toutes les parties contractantes et à ce que les règles et procédures du système soient appliquées efficacement et équitablement, sur la base d'interprétations convenues en vue du développement économique et dans l'intérêt de tous. Les ministres ont noté la détérioration de la situation du commerce international. Ils ont reconnu les dangers du recours au protectionnisme. Ils ont reconnu également que des ajustements positifs des structures pourraient contribuer à l'amélioration de leurs économies. Les ministres ont réaffirmé les conclusions auxquelles était parvenue la réunion ministérielle du GATT en novembre 1982 et ont décidé d'appuyer et d'améliorer le système du GATT de façon à ce que celui-ci puisse contribuer vigoureusement à la libéralisation et à l'expansion accrues des échanges sur la base d'engagements et d'avantages réciproques, compte tenu de la situation particulière des pays en développement. Ils se sont également félicités de l'intention de surmonter les pressions protectionnistes et ont convenu de s'employer ensemble à mettre en oeuvre le programme de travail et les priorités pour les années 80 énoncés dans le texte final de la Déclaration ministérielle du GATT, en vue d'améliorer le système commercial du GATT et de libéraliser les échanges.

26. Les ministres se sont félicités de la coopération étroite qui s'était établie entre les deux régions ces dernières années dans le domaine des arrangements relatifs aux produits de base. Chaque partie a convenu de tenir compte des intérêts de l'autre lorsqu'elle définirait des politiques propres à avoir un effet sur les produits de base. Les ministres ont insisté sur le fait que les cours internationaux des produits de base sur les marchés mondiaux devaient être équitables, rémunérateurs et stables. Ils ont souligné leur volonté de poursuivre les efforts tendant à faciliter la réalisation des objectifs des accords

internationaux sur le caoutchouc naturel, l'étain et le café. En particulier, les ministres ont reconnu qu'il était urgent de stabiliser le marché international du sucre en adoptant des politiques appropriées dans le cadre d'un nouvel accord international sur le sucre. Eu égard à la concordance des intérêts des producteurs et des consommateurs et à l'importance d'une coopération entre les deux groupements régionaux dans le domaine des produits de base, ils ont reconnu que l'Association et la Communauté devaient s'efforcer de promouvoir de concept un dialogue suivi dans ce domaine. Les deux parties se sont déclarées prêtes à coopérer étroitement en vue de la conclusion, en tant que de besoin, d'accords ou d'arrangements sur des produits individuels dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base.

27. Les ministres ont reconnu l'importance du fonds commun qui était un instrument clef du Programme intégré pour les produits de base et ont exprimé l'espoir que l'accord portant création du fonds commun pour les produits de base prendrait effet sous peu et que le fonds deviendrait une institution financière viable sur le plan opérationnel.

28. Dans le contexte de la situation économique des pays en développement et en reconnaissant qu'il y avait un rapport direct entre celle-ci et l'acuité et la durée des difficultés économiques mondiales actuelles, l'Association et la Communauté se sont engagées à oeuvrer ensemble au succès de la sixième session de la CNUCED à Belgrade. A cette fin, elles se sont engagées à poursuivre leurs consultations étroites au sujet de la Conférence. Les deux parties ont reconnu que la sixième session de la CNUCED serait une occasion marquante d'examiner les problèmes affectant actuellement l'économie mondiale et ont espéré que la Conférence adopterait des recommandations de principe qui aboutiraient à des progrès dans les secteurs présentant une importance particulière pour les pays en développement. Elles ont également exprimé l'espoir que la Conférence parviendrait à donner un nouvel élan au dialogue Nord-Sud et aux efforts visant à donner une nouvelle impulsion à l'activité économique mondiale tout en accélérant le développement des pays en développement.

29. Les ministres, estimant que l'ouverture de négociations globales sur la coopération économique pour le développement au sein du système des Nations Unies contribuerait à la solution des problèmes économiques internationaux en facilitant l'instauration d'un nouvel ordre économique international pour le bien de tous, ont convenu de la nécessité de coopérer étroitement en vue de l'ouverture prochaine de ces négociations.

30. Rappelant leurs déclarations communes précédentes après les réunions de Bruxelles, Kuala Lumpur et Londres, les ministres se sont félicités du développement constant de la coopération entre l'Association et la Communauté, qui ressortait de l'expansion et de la diversification rapides des activités dans le cadre de l'accord de coopération Communauté/Association dont ils ont réitéré la valeur. La coopération dans les domaines de la science et de la technique, des assurances, de la promotion des échanges, de la formation et du développement était particulièrement importante. Ces activités ont donné un nouvel élan aux relations entre l'Association et la Communauté. Les ministres ont reconnu que les mesures pratiques adoptées avaient donné une forme concrète aux engagements de base figurant dans l'accord de coopération. Il s'agissait là d'une étape importante

dans le renforcement de relations mutuellement bénéfiques entre la Communauté et l'Association. Les ministres sont convenus de chercher à étendre ce processus d'expansion au plus grand nombre possible de domaines d'intérêt commun. A cet égard, ils ont relevé en particulier le succès de la troisième réunion du Comité commun de coopération tenue à Pattaya, Thaïlande en novembre 1982, où l'accent avait été mis en particulier sur l'accroissement de la coopération entre les secteurs industriels et commerciaux des deux régions. Ils se sont félicités du succès de la récente conférence sectorielle de Kuala Lumpur sur l'industrie et ont exprimé l'espoir que de nouvelles mesures seraient prises dans ce domaine en 1983. Ils ont également déclaré attendre avec intérêt le développement d'une coopération plus étroite entre les institutions financières des deux régions.

31. Les ministres ont reconnu l'importance d'une coopération économique et technique entre pays en développement comme moyen de promouvoir l'utilisation rationnelle et efficace des ressources humaines, matérielles, financières et techniques disponibles pour le bien-être individuel et collectif des populations de l'Association et des autres pays en développement. Dans ce contexte, la Communauté s'est félicitée des activités de l'Association et s'est engagée, dans le cadre de l'accord de coopération, à se pencher sur les moyens d'appuyer les efforts déployés par cette dernière dans le domaine de la coopération économique et technique entre pays en développement.

32. Les ministres se sont félicités des progrès réalisés en matière de coopération scientifique et technique dans le contexte de l'accord de coopération et ont souligné qu'il importait de maintenir une coopération effective dans ce domaine.

33. Les ministres de la Communauté ont reconnu que l'ANASE est un groupement régional cohésif qui joue un rôle indépendant et positif en faveur de la paix et de la stabilité dans le Sud-Est asiatique. Pour leur part, les ministres de l'Association ont exprimé leur appréciation du rôle positif joué par la Communauté européenne à l'égard des problèmes du monde actuel. Les deux parties ont reconnu que leurs efforts respectifs se trouvaient renforcés par leur coopération étroite et amicale.
